



Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Farnham, tenue le 6 mars 2017 à 19 h dans la salle du conseil de l'hôtel de ville à Farnham, à laquelle étaient présents M^{me} et MM. les conseillers André Claveau, Pauline Mercier, Jean Lalande, Vincent Roy, Jean-François Poulin et Rico Laguë, sous la présidence du maire, M. Josef Hüsler, formant quorum. Étaient également présents M. François Giasson, directeur général et M^{me} Marielle Benoit, greffière.

Avant le début de la séance le maire, souhaite la bienvenue à M. Jean-François Poulin, nouveau membre du conseil municipal.

Par la suite, il fait le point sur le dossier de la maladie de Lyme à Farnham.

Première période de questions

Trois des vingt-neuf personnes présentes posent des questions sur les sujets suivants :

- Lettre du 3 février 2017 du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire sur la cession de créances.
- Tiques à la base militaire.
- Utilisation du Centre d'arts par la Troupe de ballet.

2017-059

Adoption de l'ordre du jour

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que l'ordre du jour soit adopté en retirant les points suivants :

17. Offices municipaux d'habitation - Projet de regroupement
29. Union des Municipalités du Québec - Assises annuelles

et en ajoutant les points suivants :

41. Embauche d'un journalier au Services des travaux publics (Département B - Service des travaux publics)
42. École Mgr-Douville - Aide financière
43. Lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

Procès-verbaux

2017-060

Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 6 février 2017

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance tenue le 6 février 2017 a été remise à chacun des membres du conseil au moins la veille de la séance;

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë



ET RÉSOLU unanimement que la greffière soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal de la séance tenue le 6 février 2017.

QUE ledit procès-verbal soit adopté tel que présenté.

Réglementation

- 2017-061** ***Règlement modifiant le Règlement 509 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2017 - Avis de motion***
- M. Jean Lalande donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement modifiant le Règlement 509 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2017* afin d'apporter des modifications à la tarification pour les non résidents et modifier les annexes A et D.
- Dispense de lecture du règlement est demandée puisqu'une copie du projet de celui-ci a été remise à tous les membres du conseil municipal aux fins de la présente séance.
- 2017-062** ***Règlement concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Farnham - Avis de motion***
- M. André Claveau donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Farnham* afin de remplacer celui actuellement en vigueur, en tenant compte des nouvelles dispositions législatives régissant les régimes de retraite municipaux.
- Dispense de lecture du règlement est demandée puisqu'une copie du projet de celui-ci a été remise à tous les membres du conseil municipal aux fins de la présente séance.
- 2017-063** ***Règlement modifiant le Règlement 454 sur les permis et certificats - Avis de motion***
- M^{me} Pauline Mercier donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement modifiant le Règlement 454 sur les permis et certificats* afin d'y apporter des précisions.
- Dispense de lecture du règlement est demandée puisqu'une copie du projet de celui-ci a été remise à tous les membres du conseil municipal aux fins de la présente séance.
- 2017-064** ***Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone H1-105) - Avis de motion***
- M. André Claveau donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage* afin de créer de nouvelles zones à même une partie de la zone H1-105.
- Dispense de lecture du règlement est demandée puisqu'une copie du projet de celui-ci a été remise à tous les membres du conseil municipal aux fins de la présente séance.



2017-065 ***Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone H1-122) - Avis de motion***

M. Rico Laguë donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage* afin de remplacer la Grille des spécifications de la zone H1-122.

Dispense de lecture du règlement est demandée puisqu'une copie du projet de celui-ci a été remise à tous les membres du conseil municipal aux fins de la présente séance.

2017-066 ***Adoption du premier projet de Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone H1-105)***

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que le premier projet de *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone H1-105)* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2017-067 ***Adoption du premier projet de Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone H1-122)***

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que le premier projet de *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone H1-122)* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2017-068 ***Adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement 454 sur les permis et certificats***

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier



ET RÉSOLU unanimement que le projet de *Règlement modifiant le Règlement 454 sur les permis et certificats* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2017-069

Adoption du second projet de *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zones H1-005 et H4-018)*

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 6 février 2017;

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de règlement a été adopté le 6 février 2017;

CONSIDÉRANT que l'assemblée de consultation a été tenue avant la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que le second projet de *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zones H1-005 et H4-018)* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2017-070

Adoption du *Règlement 458-14 modifiant le Règlement 458 de zonage (Zones H1-157 et H3-120)*

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 16 janvier 2017;

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de règlement a été adopté le 16 janvier 2017;

CONSIDÉRANT que l'assemblée de consultation a été tenue le 6 février 2017;

CONSIDÉRANT qu'un second projet de règlement a été adopté le 6 février 2017;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande n'a été reçue;

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que le *Règlement 458-14 modifiant le Règlement 458 de zonage (Zones H1-157 et H3-120)* soit adopté suivant sa forme et teneur.



2017-071 **Adoption du Règlement 512 concernant la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses, de signer des documents ou d'engager la Ville de Farnham**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 6 février 2017;

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que le *Règlement 512 concernant la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses, de signer des documents ou d'engager la Ville de Farnham* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2017-072 **Adoption du Règlement 513 concernant la circulation et le stationnement - RM-330**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 6 février 2017;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que le *Règlement 513 concernant la circulation et le stationnement - RM-330* soit adopté suivant sa forme et teneur.

Administration générale, greffe et affaires juridiques

2017-073 **Vente d'une partie des lots 4 355 610 et 4 354 120 du cadastre du Québec - Rue Saint-Pierre**

CONSIDÉRANT que la propriété du 350, rue Saint-Pierre empiète sur la propriété municipale;

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham accepte de vendre une superficie approximative de 135 m² des lots 4 355 610 et 4 354 120 du cadastre du Québec à M^{me} Gisèle Larose et M. John Stephen Leblanc au prix de 4 \$ le pi² afin de régulariser l'empiètement de leur propriété sur la propriété municipale aux conditions suivantes :

- La signature de l'acte notarié devra être faite au plus tard le 1^{er} juin 2017.
- Le paiement sera fait au moment de la signature de l'acte notarié.
- Cette vente est faite sans garantie légale.



QUE la firme Migué et Fournier soit mandatée afin de faire le lotissement des lots à vendre.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-140-00-412.

2017-074 Vente du véhicule ferroviaire

CONSIDÉRANT que le véhicule ferroviaire installé derrière le Marché public est constamment l'objet de vandalisme;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham ne désire pas investir pour remettre ce véhicule en état;

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham accepte de vendre le véhicule ferroviaire situé derrière le Marché public à Bourque Métal pour la somme de 1 000 \$.

QUE le véhicule ferroviaire pourra être découpé sur place, conditionnellement à ce que le terrain soit remis en état advenant des bris causés par la machinerie ou les personnes travaillant à son enlèvement.

2017-075 Proclamation - Avril, mois de la jonquille

CONSIDÉRANT qu'en 2017 plus de 50 000 québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie;

CONSIDÉRANT que le cancer, c'est 200 maladies et que la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare;

CONSIDÉRANT que nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT que le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui, et que c'est en finançant les recherches les plus prometteuses que nous poursuivrons les progrès;

CONSIDÉRANT que la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie;

CONSIDÉRANT que le mois d'avril est le mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin



ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham décrète que le mois d'avril est le mois de la jonquille.

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Finances municipales

2017-076

Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a pris connaissance du Guide sur le programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham doit respecter les modalités de ce Guide qui s'applique à elle pour obtenir une aide financière au programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées et pour recevoir le versement de cette aide financière;

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal autorise le dépôt d'une demande d'aide financière au programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées, dès l'ouverture d'une nouvelle phase.

QUE la Ville de Farnham s'engage à :

- Respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle.
- Être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées.
- Réaliser les travaux selon les modalités du programme.
- Payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet.
- Assumer tous les coûts non admissibles au programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts et directives de changement.

QUE la trésorière soit autorisée à signer pour et au nom de la Ville de Farnham les documents permettant de donner effet à la présente décision.

2017-077

Comptes à payer et état des revenus et dépenses au 2 mars 2017

Documents : Listes de chèques et état des revenus et dépenses au 2 mars 2017.

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau



ET RÉSOLU unanimement que les factures faisant partie des listes de chèques ci-dessous soient approuvées et payées, ou le paiement ratifié, selon le cas :

Déboursés payés d'avance pour un montant total de 503 629,10 \$.

Comptes à payer pour un montant total de 325 201,58 \$.

QUE l'état des revenus et dépenses au 2 mars 2017 soit approuvé.

2017-078

Radiation de comptes à recevoir

Document : Dossier de la trésorière daté du 30 janvier 2017.

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham accepte de radier les comptes à recevoir suivants :

Facture	Débiteur	Objet	Montant
2905	Stéphane Ouellet	Solde location aréna	11,31 \$
5692	Shawn Verville	Camp de jour	246 \$
6071	Shanda Algier	Solde semaine de relâche	38 \$
7455	Chloé Chouinard	Cours de natation	62,50 \$
4FD000240	Philippe Vincent	Nettoyage de la salle des loisirs	282,38 \$
5FD000370	Laurianne Therrien-Thibodeau	Entente loisirs Granby	66,68 \$
5FD000373	Marika Migneault	Entente loisirs Granby	66,68 \$
5FD000462	9254-4774 Québec inc.	Nettoyage de l'aréna	406,92 \$
	Roland Bernard	Taxes foncières 130, rue des Mélèzes	1 230,85 \$
	Serge Savard	Taxes foncières 290, rue des Épinettes	499,97 \$
	William Kennes	Taxes foncières 280, rue des Épinettes	144,03 \$

QUE ces radiations soient imputées au poste budgétaire 02-190-00-940.

2017-079

École Jean-Jacques-Bertrand - Bourses

Document : Lettre de l'école secondaire Jean-Jacques-Bertrand datée du 19 janvier 2017.



Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham autorise le versement de trois bourses de 250 \$ chacune, dans le cadre de la remise des bourses 2017 pour les finissants du 5^e secondaire de l'école Jean-Jacques-Bertrand, à être remises à des résidents de Farnham.

QUE M. Josef Hüsler, M^{me} Pauline Mercier et M. Vincent Roy soient présents le 8 juin 2017 lors de cette remise.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

2017-080 École Massey-Vanier - Bourse

Document : Lettre de l'école Massey-Vanier datée de janvier 2017.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham verse à l'école secondaire Massey-Vanier une bourse de 100 \$ à être octroyée lors de la cérémonie de remise de prix.

QUE cette bourse devra être remise à un étudiant résidant sur le territoire de la Ville de Farnham.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

2017-081 Association des personnes handicapées physiques de Brome-Missisquoi - Aide financière

Document : Lettre de l'Association des personnes handicapées physiques de Brome-Missisquoi datée du 23 janvier 2017.

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham octroie une aide financière de 250 \$ à l'Association des personnes handicapées physiques de Brome-Missisquoi pour leur levée de fonds 2017.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

2017-082 Relais pour la vie Brome-Missisquoi - Aide financière

Document : Courriel du Relais pour la vie Brome-Missisquoi daté du 14 février 2017.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham octroie une aide financière de 500 \$ au Relais pour la vie Brome-Missisquoi pour leur activité du 27 mai 2017.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

2017-083 Travaux de réfection des filtres à la station de traitement d'eau - Paiement 7

Document : Dossier du directeur du Service de traitement des eaux daté du 15 février 2017.



Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham effectue le paiement 7 des travaux de réfection des filtres à la station de traitement d'eau à la compagnie Groupe Mécano inc. au montant de 218 325,53 \$, incluant les taxes.

QU'une retenue de 10 % représentant la somme de 21 098,84 \$, excluant les taxes, a été effectuée sur ce paiement.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-400-00-721.

2017-084 Travaux de vidange des fosses septiques - Paiement 19

Document : Dossier du directeur des Services techniques et développement daté du 14 février 2017.

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham effectue le paiement 19 des travaux de vidange des fosses septiques à la compagnie Enviro⁵ au montant de 157,41 \$, incluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-451-20-446.

2017-085 Fondation régionale pour la santé de Trois-Rivières - Aide financière

Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 16 février 2017.

CONSIDÉRANT que M. Patrick Charlebois donnera une conférence le 6 mai 2017 dans le cadre de l'événement Farnham s'active;

CONSIDÉRANT que M. Charlebois a demandé que son cachet soit versé à la Fondation régionale pour la santé de Trois-Rivières pour laquelle il amasse des fonds;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham octroie une aide financière de 1 000 \$ à la Fondation régionale pour la santé de Trois-Rivières, département de néonatalogie.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-91-447.

Ressources humaines

2017-086 Services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les Municipalités et organismes dans le cadre d'un achat regroupé de l'Union des Municipalités du Québec

Document : Dossier de la responsable des ressources humaines daté du 1^{er} mars 2017.

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a reçu une proposition de l'Union des Municipalités du Québec de former, en son nom et au nom de plusieurs autres Municipalités intéressées, un regroupement pour retenir les services



professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les Municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'Union des Municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une Municipalité de conclure avec l'Union des Municipalités du Québec une telle entente;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham désire se joindre à ce regroupement;

CONSIDÉRANT que, conformément à la loi, l'Union des Municipalités du Québec procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat;

CONSIDÉRANT que l'Union des Municipalités du Québec prévoit lancer cet appel d'offres à l'hiver 2017;

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham confirme son adhésion au regroupement de l'Union des Municipalités du Québec pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les Municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé et confie à l'Union des Municipalités du Québec le processus menant à l'adjudication du contrat.

QUE le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans.

QUE la Ville de Farnham s'engage à fournir à l'Union des Municipalités du Québec, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres.

QUE la Ville de Farnham s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé.

QUE la Ville de Farnham s'engage à payer à l'Union des Municipalités du Québec des frais de gestion de 1,15 % des primes totales versées par la Municipalité.

2017-087 Transfert de statut d'un employé - Pré-retraite temps partiel

Document : Dossier de la responsable des ressources humaines daté du 24 février 2017.

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal autorise que M. Louis Maynard, employé col bleu, soit transféré au statut « Pré-retraite temps partiel ».

2017-088 Transfert d'un journalier au Service des travaux publics (Département B - Service des travaux publics)

CONSIDÉRANT le transfert de statut de M. Louis Maynard;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy



ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham transfère M. Claude Chalifoux au poste de journalier au Service des travaux publics (Département B - Service des travaux publics) à compter du 2 mai 2017.

QUE les conditions de travail et avantages rattachés à ce poste soient ceux inscrits dans la convention collective actuellement en vigueur.

Travaux publics

2017-089

Achat de pierre 2017

Documents : Procès-verbal d'ouverture des soumissions daté du 20 janvier 2017, conformité administrative datée du 24 février 2017 et dossier du directeur du Service des travaux publics daté du 23 février 2017.

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public, cinq soumissions ont été déposées comme suit :

Compagnie	Prix (Excluant les taxes, incluant le transport)
Carrière l'Ange-Gardien, division BauVal inc.	170 917,05 \$
Excavation St-Pierre et Tremblay inc.	184 871,05 \$
Concassage Méthé inc.	190 623,95 \$
Sintra inc. (Région Montérégie-Rive-Sud)	204 087,65 \$
Construction DJL inc.	243 370,05 \$

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que la soumission de Carrière l'Ange-Gardien, division BauVal inc. pour l'achat de pierre 2017, aux montants inscrits à la soumission, soit acceptée.

QUE cette dépense soit imputée aux postes budgétaires 02-320-10-621, 02-415-00-621 et 02-413-00-621.

2017-090

Achat d'enrobés bitumineux 2017

Documents : Procès-verbal d'ouverture des soumissions daté du 20 janvier 2017, conformité administrative datée du 22 février 2017 et dossier du directeur du Service des travaux publics daté du 23 février 2017.

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public, quatre soumissions ont été déposées comme suit :



Compagnie	Prix (Excluant les taxes, incluant le transport)
Carrière l'Ange-Gardien, division BauVal inc.	38 326,92 \$
Pavages Maska inc.	39 971,44 \$
Sintra inc. (Région Montérégie-Rive-Sud)	42 649,76 \$
Construction DJL inc.	44 597,28 \$

Il est PROPOSÉ par M. André. Claveau

ET RÉSOLU unanimement que la soumission de Carrière l'Ange-Gardien, division Bau-Val inc. pour la fourniture d'enrobés bitumineux 2017, aux montants inscrits à la soumission, soit acceptée.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-320-10-625.

2017-091 Travaux au pont Arthur-Audette

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports prévoit des travaux importants sur le pont Arthur-Audette à l'été 2017;

CONSIDÉRANT qu'il serait opportun, compte tenu de ces travaux, de voir à l'aménagement d'un lien piétonnier et/ou cyclable entre les rues Principale Ouest et Yamaska Ouest;

CONSIDÉRANT que la vitesse de 70 km/h de cette zone pourrait être problématique à l'aménagement d'un tel lien;

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal se prononce en faveur d'un lien piétonnier et/ou cyclable entre les rues Principale Ouest et Yamaska Ouest et ne s'oppose pas à la réduction de la vitesse sur ce tronçon si nécessaire à la réalisation de ce lien.

QUE le conseil municipal est d'accord à ce que le pont soit fermé entièrement sur une période de six à huit semaines pour ces travaux.

Services techniques et développement

2017-092 Demande de dérogation mineure - Lot 4 446 651 du cadastre du Québec - 200, rue des Marguerites Est

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 16 janvier 2017.

La greffière fait la lecture de la demande de dérogation mineure et invite les personnes présentes qui le désirent à intervenir sur cette demande.

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un avis public concernant cette demande a été publié dans le journal L'Avenir & Des Rivières le 8 février 2017;



Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal approuve la demande de dérogation mineure de M. Maxime Parent propriétaire du lot 4 446 651 du cadastre du Québec sis au 200, rue des Marguerites Est, visant à permettre que les escaliers extérieurs donnant accès à la galerie avant empiètent de 2,62 m dans la marge avant, alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* autorisent un empiètement maximal dans la marge avant de 2 m.

2017-093

Demande de dérogation mineure - Lot 4 355 776 du cadastre du Québec - 1300, chemin Delorme

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 16 janvier 2017.

La greffière fait la lecture de la demande de dérogation mineure et invite les personnes présentes qui le désirent à intervenir sur cette demande.

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un avis public concernant cette demande a été publié dans le journal L'Avenir & Des Rivières le 8 février 2017;

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal approuve la demande de dérogation mineure de la Ferme Robert Savary propriétaire du lot 4 355 776 du cadastre du Québec sis au 1300, chemin Delorme, visant à permettre qu'un bâtiment agricole soit implanté avec une marge avant de 6,3 m, alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* exigent une marge avant minimale de 12 m.

2017-094

Demande de certificat d'autorisation - 450, rue Meigs

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 13 février 2017.

CONSIDÉRANT la demande de certificat d'autorisation déposée pour l'installation d'enseignes au 450, rue Meigs;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham autorise l'émission du certificat d'autorisation pour l'installation d'enseignes sur l'immeuble sis au 450, rue Meigs en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale.

QU'il est recommandé au propriétaire d'installer des enseignes indiquant l'entrée et la sortie des camions de livraison, lesquelles devront avoir le même style que celles présentées et être conformes à la réglementation municipale en vigueur.

2017-095

Demande de certificat d'autorisation - 446, rue de l'Hôtel-de-Ville

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 13 février 2017.



CONSIDÉRANT la demande de certificat d'autorisation déposée pour l'installation d'une enseigne au 446, rue de l'Hôtel-de-Ville;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham autorise l'émission du certificat d'autorisation pour l'installation d'une enseigne sur l'immeuble sis au 446, rue de l'Hôtel-de-Ville en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale.

2017-096 Demande de permis - 256, rue Principale Ouest

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 13 février 2017.

CONSIDÉRANT la demande de permis déposée pour la réfection du balcon avant au bâtiment sis au 256, rue Principale Ouest;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal autorise l'émission du permis pour la réfection du balcon avant du bâtiment sis au 256, rue Principale Ouest en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, aux conditions suivantes :

- Que les mains courantes et leurs supports en bois soient peints en blanc.
- Que les colonnes (Lesquelles ne supportent pas de toit) soient coupées afin d'avoir la même hauteur que les supports des mains courantes.

Ajouts

2017-097 Embauche d'un journalier au Services des travaux publics (Département B - Service des travaux publics)

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham embauche M. Mark Fontaine au poste de journalier au Service des travaux publics (Département B - Service des travaux publics) à compter de ce jour.

QUE les conditions de travail et avantages rattachés à ce poste soient ceux inscrits dans la convention collective actuellement en vigueur.

2017-098 École Mgr-Douville - Aide financière

Document : Lettre de l'école Mgr-Douville datée du 26 octobre 2016.

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham octroie une aide financière de 100 \$ à l'école Mgr-Douville pour leur activité du 31 mai 2017.



QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

2017-099

Lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

Le maire fait lecture d'une lettre, datée du 3 février 2017, reçue du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire relative à des cessions de créances.

Seconde période de questions

Six des trente personnes présentes posent des questions sur les sujets suivants :

- Démolition et vente de l'immeuble sis au 378, rue Principale Est.
- Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées.
- Plainte à l'Office de protection du consommateur - Vente de véhicules au 1144, rue Saint-Paul.
- Vente du véhicule ferroviaire.
- Règlement de contrôle animal.
- Feux de circulation à l'intersection de la route de contournement et de la rue Yamaska Ouest et vitesse des véhicules.
- Panneaux de signalisation de la vitesse des véhicules aux entrées de ville.

La séance est levée à 19 h 53.

Marielle Benoit, OMA
Greffière

Josef Hüsler
Maire